Vingt-neuvième année, N° 161. Le numéro : 10 centimes Mercredi 13 juillet 1932.

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	20 » »
Mortuaires	16 » »

Annonces reçues par PUBLICITAS S. A., Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8 Compte de chèques post. II c 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	12.—	7.—	4.—
Avec Bulletin	16.—	9.—	5.—

Compte de chèques postaux II c 274

ETRANGER	Un an	6 mois	3 mois
Chaque num.	31.—	16.—	8.50
Par 2 num.	20.—	10.50	5.75

Avec Bulletin officiel, tarif spécial

Les mésintelligences

La *Patrie Valaisanne* a publié hier soir un entrefilet duquel nous voulons relever quatre lignes en deux alinéas qui soulignent, une fois de plus, la situation du parti conservateur valaisan placé entre deux selles, posture réputée périlleuse même pour les meilleurs cavaliers.

Voici les deux alinéas en question :

Assez de ces « troilletistes », de ces « antitroilletistes ».

Ne serait-il plus possible d'être « conservateur » tout court ?

Il faut croire que non, et si, d'ici au printemps prochain, des arrangements n'interviennent pas, nous marcherons certainement au scrutin pour le Conseil d'Etat sur cette formule simpliste et à l'emporte-pièce.

Jusqu'au bout, nous conserverons l'espoir que cette lutte nous sera évitée, mais il va de soi, d'autre part, qu'il importe d'arracher le gouvernement à cette chaîne où chacun de ses membres tire de son côté, c'est-à-dire à *hue* et à *dia.*

Une vie politique et administrative, dans des conditions où l'esprit de collégialité fait complètement défaut, ne saurait durer éternellement.

C'est le fait.

Maintenant, passons aux contingences qui ont tendu la chaîne à ce point.

Qui a créé le mot de « troilletiste » ?

Pas nous, certes.

A une heure où il fallait marquer d'un adjectif expressif la politique toute pleine d'activité de notre parti qui, de l'aveu même du *Journal et Feuille d'Avis*, s'incarnait dans M. Troillet, chef du Département de l'Intérieur, nous avons allongé le mot de *conservateur* de celui de *progressiste.*

Nous restions donc dans la tradition et dans le cadre.

Mais cela ne faisait pas l'affaire d'une poignée de brouillons qui, pour nous servir d'une expression de M. le conseiller d'Etat Lorétan, qui fait fortune, s'affichaient les fermiers généraux du parti.

En inventant le *troilletisme,* ces gens-là croyaient déconsidérer l'homme et l'isoler de la famille conservatrice pour rester, eux, maîtres de la place.

Ils ne réussirent qu'à implanter un drapeau, sans cependant que cet emblème porte préjudice et ombrage aux principes qui ont fait notre force, notre grandeur et nos succès.

Au contraire, il parut mieux encore les concrétiser et même les synthétiser.

Du reste, les grandes œuvres dont M. Troillet a pris l'initiative ont toutes été soumises aux organes responsables du parti conservateur qui les a approuvées et encouragées.

Malheureusement, avec une régularité chronométrique, d'impénitents réactionnaires se mirent au travers de toutes ces œuvres. Ces sycophantes auraient mieux aimé laisser le canton s'étioler dans une médiocrité économique désastreuse que de voir le parti prendre la tête du progrès.

Il n'y eût plus ni principe d'autorité, ni discipline, ni décision de groupe : c'était l'anarchie qui devait avoir son point culminant à la session prorogée où l'on vit des conservateurs, descendants de preux chevaliers, applaudir le réquisitoire de M. Dellberg qui faisait le procès du régime.

C'est l'*antitroilletisme.*

La *Patrie valaisanne* reconnaîtra donc loyalement que si nous sommes arrivés en Valais à cette politique personnelle dont elle parle dans son entrefilet, la faute en remonte à des milieux qu'elle connait fort bien.

La mésintelligence n'est pas dans les troupes ; elle est en haut où l'on ne cesse de soulever des poussières et de provoquer des agitations en se servant de n'importe quoi et de n'importe qui.

Quand donc comprendra-t-on, une bonne fois, que la notion du pouvoir en démocratie ne doit pas être cherchée dans les caricatures de régimes disparus dans des brigues, mais dans la compétence, l'activité et la marche en avant, sanctionnées par la Majorité du parti ?

Ch. Saint-Maurice.

Le cinéma et l'Association populaire catholique suisse

On nous écrit :

Mardi dernier s'est tenue à Olten, sous la présidence de M. l'Abbé Carlier de Genève, la réunion des membres de la commission, créée au sein de l'Association populaire, pour s'occuper de la question du bon cinéma, M. le secrétaire central et M. le secrétaire romand assistaient à cette assemblée. M. l'Abbé Carlier ouvrit la séance en présentant un rapport sur la situation présente du cinéma. Il fit remarquer l'urgente nécessité qu'il y a pour tout chrétien de s'élever contre l'immoralité croissante du cinéma. Et comme il ne suffit pas de défendre pour enrayer un mal mais bien plutôt de le remplacer par quelque chose de bon, il faut, dit M. Carlier, trouver un moyen pour avoir du bon cinéma dans nos salles d'œuvres. Ayant environ 300 salles catholiques en Suisse il y aurait possibilité, semble-t-il, de se procurer de bons films. Une difficulté pourtant existe, c'est la question du ciné sonore. Ce dernier a tué le film muet et sous peu les salles possédant des appareils pour films ordinaires (non sonores) ne trouveront plus un choix suffisant de bons films, car la suppression du film muet dans les grandes entreprises de cinéma a fait arrêter sa production. Il est donc prudent, fit remarquer tout d'abord M. Carlier, de rappeler aux sociétés paroissiales qu'il n'est plus indiqué de faire l'acquisition d'appareils de ciné avec l'ancien dispositif.

Mais a-t-on de bons films sonores ? Il faut reconnaître que bien peu de fabricants de films tiennent compte des exigences chrétiennes. Que faire alors pour nos salles d'œuvres ? M. Carlier, se basant sur les expériences faites en France, pense qu'il serait bon de réunir en une Fédération les salles catholiques de cinéma existant en Suisse. Cette Fédération s'unirait à celle qui existe en France et son but serait d'influencer dans notre sens la production du film. Plusieurs centaines de cinés catholiques exigeant de bons films sonores, les fabricants devraient bien en tenir compte. Le premier vœu exprimé par le président serait donc de s'organiser en Suisse afin de former une Fédération des salles catholiques de cinéma.

Mais quelle est notre situation en face des salles publiques qui existent dans la plupart de nos villes ? La décadence morale du cinéma s'est accrue depuis quelques années d'une façon démesurée ; or ce qui est certain c'est que le public en général accepte ce qu'on lui donne. Il ne va pas au cinéma spécialement pour voir des choses obscènes, au contraire, il apprécie un bon film beaucoup plus qu'un film immoral. Que faire alors pour obtenir de bons films dans nos salles publiques ? La commission est d'accord qu'une censure **préventive** à côté de la censure de police est absolument nécessaire ; les cantons d'Uri, de Schwytz, de Zoug, du **Valais** et de Lucerne ont compris déjà cela. Ce n'est du reste plus seulement la question morale qui est en jeu, c'est une question d'ordre social, d'ordre national, d'ordre patriotique. Aussi l'assemblée décide-t-elle de faire une démarche par canton auprès des autorités compétentes pour que semblable censure soit créée. Dans ce but l'Association populaire demandera l'appui de toutes les personnes, catholiques ou non, qui désirent assainir le cinéma. M. Carlier fait observer que pour tous les renseignements dont on peut avoir besoin il y a lieu de s'adresser à la Centrale catholique de collaboration, 65 bis rue du Rocher, à Paris. Cette centrale renseigne surtout sur la moralité des films par ses « Dossiers du bon cinéma ».

Un autre danger signalé est la réclame faite dans les journaux. Plusieurs membres présents font remarquer le fait que certaines annonces de représentations cinématographiques ne devraient pas trouver place dans nos journaux catholiques.

M. Hättenschwiller, secrétaire central, présente ensuite un rapport sur la censure du cinéma. Il va sans dire qu'il serait bien préférable que la censure s'exerçât lors de la fabrication du film et non lors de sa production. Cela n'étant pas chaque canton a dû créer une réglementation pour la censure du cinéma. Mais il faut reconnaître qu'aucune de ces censures satisfait pleinement l'opinion publique. M. Hättenschwiller fait observer qu'une surveillance plus sévère devrait être faite en ce qui concerne les photos relatives aux représentations cinématographiques exposées aux regards des passants durant plusieurs jours. De la discussion il ressort que la proposition émise par M. l'abbé Carlier est adoptée, soit une pétition par canton pour obtenir une censure **préventive.**

Un exposé sur la question des catholiques et du cinéma à l'étranger fut fait par M. Georges de Mirbach professeur à Genève. Il s'arrêta plus longuement sur la situation en France qu'il connait mieux. Au début du cinéma la France n'avait que de pauvres moyens ; c'est depuis quelques années, avec l'arrivée du cinéma sonore en particulier, que l'on s'organisa. En 1927 un comité catholique du cinéma fut créé, son but était de renseigner le public, de suivre la production et d'exercer une censure au point de vue moral. En 1930 ce comité se transforma en une centrale catholique de collaboration ; son activité s'étendit à la radio, à la presse, au théâtre et au cinéma. Cette centrale qui a des spécialistes renseigne le public sur toutes ces questions. Elle édite donc la revue mensuelle « Les Dossiers ». De semblables revues existent en Italie, en Belgique, en Allemagne et en Hollande. M. de Mirbach montre enfin l'effort des catholiques étrangers pour enrayer le mal que fait le mauvais cinéma dans toute notre jeunesse. Il demande en terminant d'appuyer la demande faite par le président soit de grouper, d'organiser, de coordonner les efforts de chacun par une Fédération.

De ces divers exposés et des discussions qui ont suivi, trois propositions sont faites par le président à l'Assemblée : 1. Union des salles catholiques de cinéma en une fédération ; 2. Pétition par canton pour demander une censure préventive ; 3. Faire remarquer aux rédacteurs de journaux catholiques la gravité qu'il y a de publier n'importe quelle annonce de cinéma.

DU NUDISME... EN POLITIQUE

Le continent américain réserve toujours au monde étonné les plus grandes sensations, les nouvelles les plus extraordinaires, les projets les plus troublants. Il se devait assurément de donner à la burlesque question du nudisme un caractère que l'Europe n'eût point pu prévoir.

Et, tandis que le président Hoover surprend l'Univers par ses propositions bouleversantes, le Canada, lui, emploie la rigueur de ses lois contre une secte excentrique, obstinée à manifester sa désapprobation des affaires publiques ,en renonçant à l'usage de ses pantalons. A l'heure actuelle, au Canada, les tribunaux condamnent par centaines des nudistes impénitents, qui sans résistance se laissent mettre en prison, mais préméditent de protester contre ce mauvais procédé, en défilant en cortège, dès leur libération... tout nus.

Aussi longtemps que la secte des Doukhobors resta confinée en Russie son pays d'origine, le monde n'entendit guère parler de ces énergumènes bizarres, bien qu'ils donnassent, à vrai dire, du fil à retordre aux fonctionnaires du Tsar. « Douch », en russe, signifie l'âme, tandis que « borottsia » veut dire lutter. Les Doukhobors sont donc les « défenseurs de l'esprit ».

En 1886, leur grand chef Verigin, professait l'internationalisme, le communisme et le végétarisme ; il fut d'abord exilé au cercle arctique, puis gagna les sympathies de Tolstoï, qui, avec l'aide des Quakers d'Angleterre, réunit des fonds destinés à favoriser une émigration en masse des défenseurs de l'esprit. Et c'est ainsi que de 1900 à 1903, une grande partie des Doukhobors passa au Canada où bientôt elle construisit des moulins, des entrepôts, des fabriques de confitures et, d'une manière générale, prospéra, s'administrant, d'après les principes d'une sorte de communisme chrétien. Le chef actuel des Doukhobors, Pierre Verigin, fils du précédent, n'est arrivé de Russie qu'en 1917.

On eût pu croire que les Doukhobors heureux de reconnaître la libérale hospitalité canadienne se seraient empressés de se plier aux lois de leur nouveau pays. Point du tout ! Leurs convictions, disent-ils, leur interdisent d'envoyer leurs enfants à l'école ou de payer, sous aucune forme, des amendes. En vain, les autorités canadiennes les ont libérés de toute obligation militaire, ils se montrent turbulents, irascibles ! On les accuse (peut-être, à la légère) de faire sauter des écoles à la dynamite, de détruire des ponts et d'endommager celles des voies ferrées, dont ils n'approuvent pas l'existence. En tout cas, ils ont adopté un moyen de protestation contre toute mesure qui les gêne. Ils se réunissent silencieusement et au nombre de plusieurs centaines, hommes, femmes et enfants, ils se déshabillent soudain et défilent tout nus à travers les rues de la ville à laquelle ils veulent faire entendre leur réprobation.

Tout récemment, à Thrums, dans la Colombie britannique, un grand nombre de ces fanatiques processionnèrent ainsi en complet état de nudité. Pour les disperser, les pompiers durent diriger sur eux leurs jets d'eau pendant que la police les saupoudrait d'« itch powder », une poudre irritante employée par la police contre certains perturbateurs et qui cause des démangeaisons insupportables.

Arrêtés par masses, entassés dans des camions, les Doukhobors furent traduits devant le tribunal qui condamna 118 d'entre eux à trois mois de prison, chaque condamnation étant d'ailleurs prononcée dans l'espace d'une minute. Il y en a actuellement plus de 500 dans les géôles et l'on en vient à se demander s'il ne faudrait pas finir par coffrer chacun des 15,000 Doukhobors fixés au Canada.

Mais que faire avec eux ?

Les jette-t-on en prison ? Ils en sortent sans aucun voile. Leur inflige-t-on une contravention ? Ils ripostent en retirant leur pantalon. Leur signifie-t-on des lois qui leur déplaisent ? Ils tombent la veste et tout le reste ! La question sociale leur semble-t-elle mal réglée ? Ils le font savoir en processionnant solennellement et tout nus. Bref, qu'ils soient devant leurs égaux, leurs inférieurs ou leurs supérieurs, et de quelque manière qu'on s'y prenne pour les redresser, on n'aboutit jamais qu'à les faire dévêtir.

Voilà donc ce qu'est devenue, au Canada, cette secte dont naguère Tolstoï admira sincèrement les mœurs primitives.

N'est-ce pas le cas de souligner ce fait de plus en plus consistant qu'en s'éloignant de toute religion positive, l'homme perd toute notion du réel ?

M.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Allemagne ratifiera-t-elle l'accord de Lausanne?

A son retour, à Berlin, M. von Papen a été généralement bien approuvé par les milieux gouvernementaux. Par contre le Centre vient de déclarer par M. Eesser, vice-président du Reichstag, qu'il n'approuverait pas l'accord de Lausanne.

Hitler également a personnellement répudié brutalement l'accord de Lausanne, dans un discours qu'il a prononcé en Bavière, en disant que dans six mois le traité de Lausanne ne coûtera plus au peuple allemand que trois marks au lieu de trois milliards, ce qui paraît exclure toute possibilité de collaboration des nationaux-socialistes avec un gouvernement résolu à faire ratifier et exécuter le règlement des réparations tel qu'il a été signé le 9 juillet.

Le Conseil des ministres allemand a été mis hier au courant des négociations de Lausanne.

Ni le ministre des affaires étrangères, M. von Neurath, qui se trouve à Genève, ni le ministre des finances, M. Schwerin von Krosigk, qui a pris quelques jours de vacances, n'assistaient à ce conseil, de telle sorte que M. von Papen a eu seul la responsabilité de l'exposé de ce qui a été accompli à Lausanne. De plus, dans le courant de la semaine, le chancelier serendra à Neudeck pour faire son rapport au président Hindenburg.

Aux représentants de la Presse allemande, le chancelier von Papen a fait la déclaration suivante :

« Le cabinet du Reich est unanimement d'avis qu'à Lausanne nous ne pouvions pas nous engager sur une autre voie. »

Ce n'est probablement pas avant l'automne, que le Reichstag nouveau sera appelé à ratifier l'accord de Lausanne et d'ici là bien des choses se passeront en Allemagne, de sorte qu'il est impossible de dire maintenant si l'attitude de M. von Papen sera approuvée.

Dans l'église protestante de Pierre, le pasteur Borkmen fit un sermon sur ce texte :

« Le Seigneur nous a déchirés ; il nous guérira ; il nous a battus, il pansera nos blessures. »

Il y a une difficulté capitale qui ne peut être « ni sériée, ni divisée », c'est l'état pathologique du peuple allemand, celui dont le « Berliner Tageblatt » nous donnait ces jours-ci une analyse magistrale dix ans après l'assassinat de Rathenau. On ne guérit pas en un jour, on ne calme pas en un mois une nation en proie au délire.

* * *

M. Herriot sauvé par la Droite

Les débats financiers ont commencé devant la Chambre française.

Nous pensions que les groupes de droite se rangeraient en ordre de bataille.

Malheureusement, la minorité nationale s'est montrée une fois de plus impuissante à présenter un plan commun, un véritable contre-projet à opposer à celui du gouvernement et de la commission. Pas une fois, les chefs des groupes nationaux n'ont eu la tentation ou n'ont senti la possibilité de provoquer en réunion plénière une étude sérieuse et positive du grand problème posé devant le pays.

C'était le cas où jamais de proposer un vaste plan d'économies, de faire preuve d'initiative, d'imagination, d'audace et de saisir à grand bruit l'opinion publique.

Hélas ! Rien. Rien de rien. Les rares groupes qui se sont réunis n'ont su que discuter sur de petites questions de tactique. Les partis qui ont convoqué leurs états-majors n'ont su que distribuer des grades, des galons, des titres ou se disputer. Tant de faiblesse ; si peu de réaction intellectuelle et physique au lendemain d'un terrible échec ; une pareille indigence de pensée devant une situation de catastrophe déconcertant l'esprit.

Aussi le gouvernement n'a-t-il eu aucune peine de triompher.

Mis en minorité sur un amendement où il n'avait pas posé la question de confiance, il s'est rattrapé sur une proposition visant la suppression des réserves dans l'armée.

M. Herriot s'est catégoriquement opposé à cette suppression.

— Si on supprimait les périodes cette année vous pensez bien qu'on ne les reprendrait pas l'année prochaine. Je ne crois pas qu'on puisse modifier une loi organique à l'occasion d'un débat budgétaire.

Quand nous avons voté la loi sur l'or-

ganisation de l'armée, les radicaux et les socialistes étaient bien d'accord pour maintenir les réserves. Alors ?

Et M. Herriot invoque l'autorité de Jaurès qui disait qu'un parti qui n'aurait pas le courage de demander à la nation de sauvegarder sa liberté serait un parti misérable.

Après avoir fait allusion aux forces militaires cachées de certains pays, M. Herriot termine en adjurant la Chambre de ne pas toucher aux lois de la République.

A sa descente de la tribune, M. Herriot est salué par les acclamations chaleureuses des trois quarts de la Chambre.

Après pointage, la suppression des réserves prévue par l'article 5 bis du projet de loi, est repoussée par 360 voix contre 179. Les groupes de Droite ont voté pour le Cabinet. C'était la carte forcée.

M.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Mort mystérieuse du roi du tabac

On mande de Winston Salem près de New-York, que les autorités ont abandonné la théorie du suicide généralement admise pour la mort dramatique survenue il y a quelques jours, de Smith Reynolds, le riche héritier du roi du tabac.

Plusieurs circonstances laissent croire en effet qu'il s'agit d'un meurtre. Des traces de sang ont été relevées sur la porte de la salle de bains voisine de la pièce dans laquelle on trouva le corps de Reynolds et des tentatives ont été visiblement faites pour essayer de les faire disparaître.

En conséquence, on a décidé de prendre les empreintes digitales de tous les invités présents dans la maison des Reynolds lors de la tragique soirée. La femme du disparu, qui semble être fortement soupçonnée, a été laissée en liberté, mais elle est très étroitement surveillée.

Un cadavre dans les filets

Des pêcheurs qui jetaient leurs filets au large de Saint-Nazaire, France, à la Tour Rouge, ont remonté un cadavre d'homme qui, d'après les papiers, a été reconnu pour être celui de M. Georges Hubert, 60 ans, propriétaire du « Café des Sports », à La Baule.

Les bruits les plus contradictoires courent au sujet de cette mort.

M. Hubert avait quitté son café il y a quelques jours pour aller faire une promenade ; depuis on ne l'avait pas revu.

Le fatidique chiffre sept

L'« Intransigeant » fait remarquer qu'en cet an de grâce 1932, le 7 des mois impairs semble jouer un rôle macabre en France. Depuis le 7 janvier dernier, jour de la mort de M. Maginot, le septième jour des mois impairs, mars, mai et juillet, a été marqué par un deuil national : le 7 mars, mort de M. Briand ; le 7 mai, assassinat de M. Doumer ; le 7 juillet, catastrophe du « Prométhée ». On se demande ce que peuvent réserver les sept des mois de septembre et de novembre.

Un orage d'une rare violence s'abat sur Paris

Après une journée lourde de menaces atmosphériques, un orage a subitement crevé sur Paris.

Une véritable trombe d'eau, accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre, s'est abattue sur les quartiers du centre. Pendant une heure, la pluie est tombée avec une violence inouïe, causant l'inondation de caves et provoquant des perturbations du courant électrique.

Des infiltrations d'eau se sont notamment produites dans la salle du cinéma du Moulin-Rouge. Les spectateurs ont été invités à se retirer et ont été remboursés sans incident .Vers 18 heures, une infiltration s'étant produite à la station du Métro de la porte Clichy, le service a été interrompu pendant 35 minutes. Des infiltrations se sont également produites au poste No 2, situé en amont du pont de l'Europe sur la ligne des trains électriques de Saint-Germain et de Versailles. Le service par trains électriques a été suspendu et dans la soirée il a été remplacé par des trains à vapeur.

D'autre part, à Gennevillers, l'eau a envahi les sous-sols d'une usine. Les pompiers de Paris et ceux de la localité ont mis deux heures à évacuer l'eau. De même à Anières, de nombreuses caves de maisons situées en contrebas ont été inondées.

Au cours de l'orage, la foudre est tombée sur l'immeuble No 11 de la rue Visconti, mettant le feu au palier du premier étage et fondant la conduite de gaz. Immédiatement prévenus, les pompiers se sont rendus sur les lieux et ont éteint l'incendie.

Une femme coupée en morceaux

On a découvert au village de Lamur, faubourg d'Oran, Algérie, une Mauresque dont le corps avait été complètement dépecé. La Sûreté a établi l'identité de la victime, Ben Afsa Khadidja ben-Hamed, et procédé à trois arrestations. La malheureuse femme, âgée de quarante-deux ans, avait été mariée à un Arabe, Chalabi ben Taïd, mais avait divorcé et quitté Oran pour retourner chez son père, propriétaire à Bel-Abbès. Toutefois, comme elle avait eu, de son ex-époux, un fils qui habitait Oran, elle venait de temps en temps lui rendre visite. Au cours d'une perquisition effectuée au domicile de Chalabi père, les policiers ont découvert une natte de paille ensanglantée, ainsi que quatre bracelets ayant appartenu à la victime. La Sûreté générale a procédé à l'arrestation de l'ancien mari, du propre fils de la victime et de sa belle-fille. Malgré ces preuves accablantes, les trois inculpés nient formellement avoir commis ce crime dont l'intérêt aurait été le mobile, la Mauresque possédant une certaine fortune et trois immeubles à Bel-Abbès.

NOUVELLES SUISSES

Il dépouillait les pauvres

Devant le tribunal criminel de Lausanne a comparu hier Gustave Mignot, âgé de 39 ans, fonctionnaire communal de Lausanne, accusé d'avoir détourné environ 200,000 francs au préjudice de cette ville. Mais contrairement à ce qui se produit d'ordinaire, il n'a volé ni par amour du jeu, des femmes, ou par spéculation, pas même par goût des plaisirs ou des voyages, mais uniquement pour thésauriser. Les 200,000 fr. ont été utilisés en achats de titres de 1er ordre et en solides hypothèques, titres qu'il avait en partie cachés dans une cassette enfouie nuitamment dans son jardin.

En juillet de l'anné dernière, à la suite des soupçons conçus depuis quelque temps à son propos par le directeur des finances municipales, M. L. Bourgeois, et à la suite de recherches discrètes encore que précises, Mignot, se prétendant malade, disparut brusquement. On le fit aussitôt rechercher et, peu après, on lui mettait la main au collet dans un hôtel de Grenoble.

Au cours de l'audience de lundi après-midi divers fonctionnaires, comptables et commerçants auxquels Mignot avait prêté de l'argent ont été entendus. La déposition de la femme de l'inculpé causa une grosse émotion, ce témoin sanglotait éperdûment.

Invité par le président à expliquer les mobiles qui l'avaient poussé à commettre ses actes, Mignot répondit :

« Je n'arrive moi-même pas à comprendre.

— Il semble que c'est la cupidité et l'avarice qui vous ont amené là, rétorque le président.

— Oui », répond l'ex-fonctionnaire communal.

Me Paschoud, avocat, représentant la commune de Lausanne, partie civile, et M. le procureur général Boven prononcent à tour de rôle de sévères réquisitoires. Le ministère public requiert une peine de six ans de réclusion et quinze ans de privation des droits civiques.

La défense ,assumée par Me Gauthier, un Valaisan, avocat à Lausanne, a été présentée ce matin.

L'éloquent défenseur de Mignot, dont on peut certes dire, sans user d'un banal lieu commun, que sa tâche est extrêmement lourde et difficile, a prononcé une excellente plaidoirie, pleine de sens, qui produisit une impression profonde.

En concluant, M. Gauthier remarqua que 6 ans, c'est le maximum pour la malversation, le seul délit, au fond, imputable à Mignot, et sollicita des membres de la Cour, une sentence de clémence.

A la mémoire de Georges Baumberger

Un monument élevé à la mémoire de M. Georges Baumberger, conseiller national, a été inauguré à Oberalp (Grisons). Des discours ont été prononcés par M. Moser, conseiller aux Etats, de Berne, au nom de la Société suisse d'alpage, M. Vonmoos, conseiller national, M. **Troillet,** conseiller d'Etat du Valais et M. Galli, conseiller d'Etat du Tessin. M. Widmer, conseiller national, de Zurich, a parlé au nom des chrétiens-sociaux de Zurich.

Orage et ravages

Un violent orage a éclaté lundi après-midi dans la région de l'Eriz (Berne). Les ruisseaux fortement grossis ont fait des ravages. La Zulg, notamment, présentait un aspect inaccoutumé. Des troncs d'arbres et d'autres pièces de bois étaient emportés par les eaux. Les travaux de correction, qui avaient été entrepris il y a deux ans, devront être repris. Un pont de bois a été en partie détruit. La région en question se trouve au nord du Sigrieswilergrat. Cet orage a fait des ravages dans le Justital. Le ruisseau du Gronbach charriait du gravier et des débris de bois. La route conduisant à la vallée a été recouverte d'eau et de débris. Elle a même été emportée à un certain endroit. Les dégâts sont importants. Dans le lac de Thoune, on voit de nombreux débris de bois. Les pompiers de Merligen ont paré au plus pressé.

Encore un drame conjugal

Un hôtelier de Beatenberg (Berne), M. Friedemann-von Känel, tira, dans la nuit de samedi à dimanche, un coup de feu contre sa femme qui fut blessée. Le mari s'enfuit à Interlaken. La police le rechercha activement. Lundi après-midi, Friedmann se fit conduire en taxi à Beatenberg. Là, apprenant que la police le recherchait, il se tira un coup de feu dans la tempe et mourut. Ce drame est dû à des dissentiments.

Collisions : deux morts

Une auto conduite par son propriétaire M. Maurice Martin, retraité des C. F. F., se rendait à Morges, ce matin vers 7 heures.

Peu après Bremblens, dans un tournant où la visibilité était masquée par une haie, la machine entra en collision avec une auto conduite par son propriétaire, M. Bastard Marcel, bijoutier à Genève, circulant en sens inverse.

La rencontre fut extrêmement violente.

M. Bastard fut atteint d'une double fracture du crâne et eut la poitrine enfoncée. Il est décédé 20 minutes après son arrivée à l'Infirmerie de Morges, où il avait été transporté.

Les deux autres occupants de la voiture, un monsieur et une dame, ont été transportés également à l'Infirmerie, assez grièvement blessés.

Quant à M. Martin, il a une grave plaie au bras droit et probablement une fracture des côtes.

* * *

Un accident mortel s'est produit cette nuit entre minuit 45 et 1 heure, dans la traversée du village de Mathod (Vaud).

M. Lucien Girard, agriculteur à Mathod, a été atteint et tué par un véhicule inconnu, dont le conducteur ne s'est pas arrêté.

D'après les déclarations de personnes de la localité, un camion avec remorque chargé de planches, se dirigeant vers Orbe, aurait passé à cet endroit et pourrait avoir causé l'accident.

M. le juge de paix a fait appel à une brigade de la circulation. La 2me brigade de la gendarmerie s'est rendue sur les lieux pour procéder aux constatations techniques et à la prise de photographies.

LA RÉGION

Deux alpinistes engloutis

Un terrible accident s'est produit dimanche soir à l'Aiguille Verte, Chamonix. Un alpiniste parisien, M. Fye, et le guide Devouassoud, du Planet d'Argentières, ont été atteints par une avalanche alors qu'ils effectuaient la descente.

Une colonne de secours partie lundi matin de Chamonix a retrouvé les corps sur le versant du Montanvers et les a transportés à la cabane du Couvercle, où ils ont passé la nuit.

Ce matin mardi, les cadavres ont été redescendus à Chamonix.

Mort du tétanos

M. Joseph-André Déglise, propriétaire au hameau de Champoulet (Savoie), âgé de 50 ans, se fit récemment une blessure qui paraissait insignifiante à un doigt de pied. Naturellement, il n'y apporta aucun soin. Cependant, quelques jours après, la blessure empira. L'intervention d'un médecin devint alors nécessaire, mais il était trop tard. M. Déglise fut transporté à l'hôpital de Moûtiers où il mourut du tétanos le surlendemain.

NOUVELLES LOCALES

Aux anciennes élèves de Châteauneuf

Nous rappelons aux anciennes élèves de l'école ménagère de Châteauneuf que le cours décidé lors de notre dernière assemblée aura lieu les 18, 19 et 20 juillet 1932. Le cours durera donc trois jours et s'ouvrira le lundi 18 juillet à 8 heures « du matin ! »

Comme il n'y a que trente places disponibles, les élèves sont priées de s'inscrire le plus tôt possible auprès de la Révérende Sœur Directrice.

Le Comité.

La Fédération valaisanne des traitements fixes et la baisse des salaires

On nous écrit :

Les délégués de la Fédération Valaisanne des traitements fixes réunis à Martigny le 10 juillet, ont décidé de combattre la réduction des salaires en général et prient les autorités fédérales de renoncer à la réduction envisagée. Ils estiment que la politique de la baisse des salaires n'a fait qu'aggraver la crise dans les pays où elle a été appliquée. (Communiqué).

Les gymnastes valaisans à la fête fédérale d'Aarau

On nous écrit :

C'est avec 13 sections, groupant 188 gymnastes, que l'Association cantonale valaisanne de gymnastique participera à la plus grande manifestation sportive de l'année en cours. Voici la nomenclature de ces sections, avec l'effectif correspondant :

1. Ardon,	avec	12 gymnastes
2. Bramois	»	12 gymnastes
3. Brigue	»	16 gymnastes
4. Charrat	»	9 gymnastes
5. Chippis	»	16 gymnastes
6. Martigny	»	16 gymnastes
7. Monthey	»	18 gymnastes
8. Saxon	»	12 gymnastes
9. Sierre	»	16 gymnastes
10. Sion	»	24 gymnastes
11. Uvrier	»	9 gymnastes
12. Vernayaz	»	12 gymnastes
13. Viège	»	16 gymnastes

Il manque au tableau les sections de Gampel, Montana et St-Maurice, de création récente, ainsi que celles de Chalais et de Riddes.

L'horaire des concours est le suivant pour les sections valaisannes :

Saxon, samedi à 6 h. 20 ; Sierre, dimanche à 5 h. 20 ; Ardon, dimanche à 5 h. 30 ; Chippis, dimanche, à 12 h. 30; Sion, dimanche à 13 h. 10 ; Viège, dimanche à 15 h. 32 ; Monthey, dimanche à 17 h. 45 ; Vernayaz, dimanche à 18 h. 15 ; Charrat, dimanche, à 18 h. 29 ; Brigue, lundi à 5 h. 40 ; Martigny, lundi à 5 h. 54 ; Uvrier, lundi à 6 h. ; Bramois, lundi à 7 h. 40.

Le nombre exact des gymnastes individuels nous est inconnu. Parmi les aspirants à la couronne fédérale, nous croyons quatre capables de remporter la suprême récompense s'ils ont eu conscience de l'importance de l'examen qui les attend et si, bien entendu, il ne se produit aucun accroc au cours de l'épreuve. A noter que lors de la dernière fête fédérale, à Lucerne, aucun Valaisan n'est parvenu à conquérir la palme. C'est dire que dans les concours fédéraux la concurrence est toujours extrêmement forte.

Parmi les personnes auxquelles incombera la délicate mission d'apprécier le travail de nos gymnastes, nous trouvons, pour ce qui concerne le Valais, les noms de Bertrand (Monthey), pour les concours de sections, Graf (Sierre), pour les concours aux nationaux et Reichmuth, (Viège) pour l'artistique.

Disons encore que c'est la section de Chippis qui aura l'honneur de défiler à Aarau avec la bannière de l'Association cantonale valaisanne et que M. Boll, président central, représentera cette dernière au grand banquet officiel, offert, dimanche soir, aux dirigeants de la S. F. G. et à ses nombreux hôtes d'honneur.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter plein succès à nos vaillants représentants et à formuler le vœu que la 60me fête fédérale de gymnastique soit favorable au prestige de notre canton.

P. Morand.

Au jour du 1er août

Cette année encore, la fête du premier août nous donnera l'occasion de manifester par un acte de solidarité les sentiments de gratitude que provoque chez tous les Suisses le rappel du pacte de 1291. Les sommes recueillies iront à une œuvre particulièrement nécessaire en ces temps difficiles ; elles seront employées à aider ceux que leurs infirmités physiques ou mentales empêchent de gagner complètement leur vie.

Les bénéficiaires de la collecte nationale seront nombreux car en dehors même

---

10 FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »

LE DISPARU DE L'ASCENSEUR

Il souhaitait avec ferveur de baiser ces doigts menus et roses... Il pensa défaillir de joie, quand Lucette s'approchant de lui, offrit son front, d'un geste si naïvement confiant, qu'il conçut, en même temps qu'une tendresse passionnée, un profond respect de cette exquise pureté...

Il effleura de ses lèvres les cheveux parfumés de Lucette... Son regard s'arrêta une seconde à considérer les beaux yeux sombres...

— A demain, mon ami, murmura la jeune fille.

— A demain...

Et Tortoran partit, ayant, dans son âme ce courage surhumain et cette ardeur invincible que donne d'amour aux jeunes hommes. Des souvenirs classiques lui revenaient à l'esprit. Une phrase du Cid chantait dans sa mémoire :

Sors vainqueur d'un combat, dont
Chimène est le prix

VI

Un coup d'essai qui est un coup de maître

Il était dix heures du soir lorsque Tortoran se retrouva dans la rue Damrémont, après sa longue conversation avec Lucette. Il chercha des yeux un taxi. N'en apercevant pas, il résolut de remonter la rue Lamarck vers le Nord-Sud.

En lui-même, il se félicitait d'avoir déjeuné confortablement le matin, car il pensait qu'il n'aurait guère le temps de dîner. Il avait encore son article à écrire et cette perspective, en dépit de sa superbe confiance en sa propre valeur, ne laissait pas de l'inquiéter fort. Ce ne serait certes pas la matière qui manquerait, puisque Lucette l'avait autorisé à utiliser tout ce qui lui semblerait bon parmi les confidences qu'elle venait de lui faire.

Mais cette surabondance le gênait. Il prévoyait que la place lui serait mesurée. Comment faire tenir en quelques lignes tout ce qu'il avait à dire ?

Comment transformer tous ces faits, à la vérité assez obscurs et singulièrement décousus, en autant d'arguments en faveur du caissier disparu ? Car il voulait se poser en défenseur du père de Lucette, ruiner définitivement l'hypothèse de la fugue et faire triompher celle de l'enlèvement, encore que l'une ou l'autre de ces théories se heurtât à la même irréductible invraisemblance, puisque ni d'une ni d'autre ne donnait d'explication quant à la manière elle-même dont Célestin Gardenois avait disparu, dans l'ascenseur, entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

Tout en roulant ces pensées dans sa tête, Alfred Tortoran remontait donc la rue Lamarck, déjà sombre et déserte, lorsqu'il eut l'impression d'être suivi...

Au moment où il arrivait à proximité d'un bec de gaz, il se retourna brusquement et se trouva nez à nez avec un individu long et maigre, à la face terreuse et stupide, au nez rouge, aux yeux clignotants...

Le suiveur fit un bon en arrière et murmura quelques paroles sans suite : « C'qu'il y a ?... Suis pas un voleur, tout de même... En voilà des manières... » Il titubait légèrement et des hoquets coupaient ses phrases.

Alfred haussa les épaules, un peu honteux d'avoir senti battre son cœur, à l'approche de cet ivrogne banal. Puis, il fit demi-tour et reprit sa marche.

Quelques minutes plus tard, il s'installait dans le chemin de fer souterrain et il ne songeait plus qu'à son article...

Cependant, sous l'obsession gênante d'un regard, il leva les paupières. A quelques pas de lui, l'homme de la rue Lamarck debout, le considérait avec insistance. Ses petits yeux gris, embusqués au fond de leurs orbites, de chaque côté du promontoire vermillon que formait le nez, avaient une expression de malice et de méchanceté qui ôtaient à sa figure cette apparence d'idiotie dont Tortoran avait été tout d'abord frappé. Dès que celui-ci eut fixé son regard sur eux, ils se détournèrent rapidement et redevinrent vagues et clignotants.

Le jeune homme, agacé, fut sur le point d'interpeller le personnage. Il se contint par crainte du ridicule. Cet individu avait bien le droit, en somme, de suivre le même chemin que lui et de monter dans le même vagon du Nord-Sud.

Cependant, Tortoran se mit à l'observer avec plus d'attention. L'homme était vêtu fort correctement, d'un complet gris-fer. Il portait un col souple à rayures et un chapeau mou. Il se tenait très droit, maintenant, malgré le roulis du chemin de fer, et Tortoran s'étonna de l'avoir vu tituber l'instant d'avant.

D'ailleurs, l'inconnu ne semblait plus prêter la moindre attention à son compagnon de route, et Tortoran s'efforça de détourner de lui sa pensée et d'en revenir au plan de son article, qu'il construisait péniblement dans sa tête...

— J'ai déjà vu cette figure-là quelque part, se disait-il pourtant.

A Notre-Dame de Lorette, Alfred descendit. Il constata avec un léger mouvement d'impatience que l'inconnu descendait aussi.

Alfred suivit le faubourg Montmartre jusqu'au boulevard. L'homme en fit autant.

Arrivé au boulevard, Alfred tourna à gauche, se trouva en face de l'immeuble de la « Gazette de Paris », y pénétra, commença à gravir l'escalier menant à la rédaction et fit demi-tour à moitié chemin... Il vit que l'homme était entré dans le hall et causait avec le gardien de bureau préposé aux renseignements. **(A suivre.)**

M. HERRIOT GAGNE PÉNIBLEMENT LA BATAILLE

Bata meurt mystérieusement d'un accident d'aviation

La condamnation d'un ex-fonctionnaire lausannois

du chômage et de la maladie, les causes qui empêchent un homme ou une femme d'exercer un métier sont, hélas ! multiples : aux sourds-muets, aux aveugles, aux estropiés, intellectuellement intacts, viennent s'ajouter les épileptiques et les débiles mentaux. Pour un grand nombre d'entre eux une activité professionnelle normale et indépendante est exclue.

Plusieurs sont dans des établissements, où la vie matérielle leur est facilitée. Mais quelle différence d'y être en assisté, passant de longues journées dans le sentiment de son incapacité, ou d'y être occupé à une besogne utile, d'y travailler de ses mains, de voir le produit de son effort et d'en toucher le fruit ! Dans tous les asiles, des ateliers devraient pouvoir être installés, quand ce ne serait que pour faire sentir aux pensionnaires les bienfaits de cette thérapeutique du travail, qui, dans un autre domaine à Leysin, vient de retenir l'attention du monde savant. Ces ateliers coûtent cher, sans doute ; mais, si l'on ne lésine pas dans nos hôpitaux sur l'achat d'instruments qui ont fait leurs preuves, comment se refuserait-on à doter nos asiles d'un moyen aussi puissant d'assistance matérielle et morale ?

Dans la mesure, du reste, où les pensionnaires apprendront un métier à l'asile, beaucoup d'entre eux pourront être rendus à une vie indépendante, et faire place à d'autres... à la condition qu'ils puissent n'être pas abandonnés à leur sortie de l'établissement, et qu'un patronage soit organisé pour les aider à trouver du travail et à écouler ce qu'ils auront produit.

C'est donc d'assistance par le travail qu'il s'agit, et d'une assistance qui ira à des gens que leurs infirmités physiques ou mentales rendent particulièrement dignes de sympathie.

Cette assistance, sous la double forme que nous avons dite : ateliers et patronages, existe déjà en Suisse et les résultats en sont des plus encourageants. Une seule de ces œuvres, l'Ouvroir bâlois de tissage (qui étend d'ailleurs son action à Zurich, à St-Gall, Zoug, à Lucerne, aussi bien qu'aux deux Bâle), a payé en 1930 plus de 125,000 francs de salaires à 178 ouvriers qui n'auraient guère pu trouver de travail ailleurs.

Avec l'argent recueilli le premier août, il s'agira d'une part de soutenir les œuvres existantes, celles qui ont fait leurs preuves, pour leur permettre de se maintenir malgré la dureté particulière du temps que nous traversons ; et d'autre part, de créer des ateliers ou des patronages nouveaux dans les parties du pays qui n'en possèdent pas encore.

Les dispositions prises par le Comité suisse du premier août et par l'Association suisse en faveur des anormaux qui le conseille en cette occurence, sont telles que la moitié des sommes collectées restera en tout cas dans le canton où elles auront été recueillies. On s'appliquera à ne pas donner seulement à celui qui a déjà ; on aura présents à l'esprit aussi les besoins des régions où il reste beaucoup à faire. Déjà des projets s'esquissent. En Suisse romande, par exemple, toutes nos maisons d'éducation pour arriérés, celles qui sont ouvertes depuis peu et celles qui n'existent encore qu'en projet, comptent sur cette collecte pour développer ou pour mettre sur pied leurs ateliers et leurs patronages.

La collecte faite l'année du centenaire de la mort de Pestalozzi a permis de faire déjà beaucoup de bien dans ce domaine. Puisse à cinq ans de distance, la générosité du peuple suisse s'inspirer du même esprit ! « Chacun pour tous, tous pour chacun », c'est le moment de prendre à cœur notre devise.

Pierre Bovet.

Succès

Nous apprenons que M. Benjamin Luyet, de Savièse et Sion, frère de M. le Dr Maurice Luyet, vient de subir avec succès, à l'Université de Genève, ses examens pour l'obtention du diplôme fédéral de médecin dentiste.

Nos sincères félicitations.

Mort de M. de Montmollin

Lundi, à 13 heures 30, à l'Hôpital cantonal de Lausanne, où il avait subi une opération chirurgicale, est décédé à l'âge de 62 ans, M. André de Montmollin, ingénieur, chef du Service électrique de la ville de Lausanne, dont dépend l'Usine du Bois-Noir (St-Maurice).

M. de Montmollin était bourgeois de Neuchâtel et de nombreuses communes neuchâteloises.

Né le 9 mars 1871 aux Eplatures (Neuchâtel), M. A. de Montmollin obtint sa licence ès sciences à l'Académie de Neuchâtel en 1891.

Il fut tout d'abord ingénieur au service de la Société Générale d'Electricité à Berlin, puis à Strasbourg, Mulhouse et Bâle.

De 1893 à 1897, M. de Montmollin fut ingénieur à la Société Electrique Alioth à Bâle, puis le 22 février 1899, il fut appelé au poste d'ingénieur aux Services industriels de la ville de Lausanne, puis ensuite à celui de chef des Services électriques de la ville.

M. de Montmollin était un technicien de haute valeur et un administrateur admirable. C'était un homme courtois, très dévoué. Il a rendu à la ville de Lausanne de très appréciables services.

Depuis le début du siècle, date de la création de l'Usine du Bois-Noir, les autorités communales de St-Maurice, et particulièrement la commission d'électricité, ont entretenu avec le défunt des relations ininterrompues. Elles n'ont eu qu'à se féliciter de la droiture et de la bienveillance témoignées à leur égard par M. l'ingénieur de Montmollin.

LAVEY. — En faveur de la Restauration du Temple. — Corr. — Très belle manifestation fut certes celle organisée par le Chœur mixte paroissial de Lavey, dimanche 10 juillet. Je laisserai de côté la critique des concerts, n'étant nullement compétent en la matière et je me bornerai à parler de cette journée, pleine d'enthousiasme et de joies spirituelles en faveur de notre Temple.

Tout d'abord, ce fut le concert de l'après-midi, en la Chapelle de Lavey-les-Bains, très réussi, malgré la forte chaleur régnant dans l'église, emplie aux deux tiers d'auditeurs, venus d'un peu tous les environs, apporter leur sympathie, et à l'Oeuvre et au Chœur Mixte.

A cinq heures, une modeste collation, réunissait dans une des salles de Lavey-les-Bains, mise à disposition, par M. Golay, directeur, invités, collaborateurs, solistes, et le Chœur Mixte.

A cette occasion, chacun échangeait ses appréciations sur ce premier concert. Prirent la parole, M. de Mestral, de Lavey-les-Bains, M. de la Harpe, pasteur de la paroisse, qui dit quelle était sa joie de voir le bel enthousiasme apporté par chacun pour collaborer, par le chant spirituel, à la bienséance du Temple ; M. Jordan, président du Chœur, remercia toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, collaborèrent à la réussite de la journée. Le président rendit un hommage particulier à Mlle Amiguet, soprano, Mlle Augsburger, organiste, M. Bolomey, ténor, et M. Loth, le dévoué directeur, auxquels il remit fleurs et cadeaux. Des remerciements vont également aux personnes des localités environnantes qui ont prêté leur concours désintéressé à ces concerts. Au nom de ces personnes, M. Long, de Bex, dit quel était leur plaisir d'avoir pu s'associer au but de cette manifestation.

M. Klunge, président du Conseil de paroisse, s'attache à souligner tout le désintéressement et l'effort fourni par tous pour l'embellissement de l'église. M. Klunge rappelle la vente qui aura lieu prochainement et forme le vœux que chacun soit de nouveau à la tâche dans les mêmes sentiments. M. Loth remercie l'assemblée pour les marques de sympathie qui lui ont été adressées et se déclare satisfait de ses collaborateurs et collaboratrices qui lui ont accordé la confiance nécessaire en cette circonstance.

L'heure s'avançant, chacun se prépare à reprendre le chemin de Lavey-Village, où a lieu, à 20 h. 30, le second concert.

Ce deuxième concert qui fut en général bon, a été l'objet d'une plus grande fréquentation de la part des auditeurs. La seconde partie du concert a été radiodiffusée, et nous pensons que cette émission aura été accueillie avec plaisir par les amis éloignés de notre paroisse.

Le concert terminé, le chœur mixte faisait l'objet d'une invitation de la part de la Municipalité. Au cours de cette réunion, M. Pasche, syndic, au nom de la Municipalité, remercia le Chœur et toutes les personnes qui ont contribué, par leur travail désintéressé, à la Restauration intérieure du Temple, qui sera probablement terminée pour la fin de cette année.

Quelques chœurs sont entonnés et chacun rentre au foyer, heureux d'une si belle journée et d'avoir, en chantant la gloire du Seigneur, travaillé à une œuvre utile.

Vy.

LES SPORTS

La course du Bruch

C'est donc dimanche, 17 juillet, que se disputera la course du Bruch.

Voici l'horaire de cette belle épreuve :

Course civile : Première fermeture de la route, 8 h. 45. Premier départ, 9 h. 15.

Course militaire : Deuxième fermeture de la route, 12 h. 30 ; premier départ, 13 heures.

A 17 heures, proclamation des résultats et distribution des prix, à Charmey.

Un service d'autocars est organisé de Fribourg et de Bulle. Prix du billet réduit combiné avec celui d'entrée.

Les inscriptions marchent bon train. On trouve déjà Ford, Chrysler, Alfa-Roméo, plusieurs Bugatti, Austin, M. G., etc.

La participation du coureur Stuber, qui vient de battre le record des Rangiers, paraît certaine.

LE TOUR DE FRANCE

Après la quatrième étape

Le classement général n'a pas été extraordinairement modifié à la suite de Bordeaux-Pau ; seul Ronsse a gagné de nombreuses places, se hissant jusqu'à la 5me. Voici, au reste l'ordre des places :

1. Leducq, 35 h. 15 min. 02 sec. ; 2. Stœpel, 35 h. 17 min. 47 sec. ; 3. Bonduel, 35 h. 18 min. 02 sec. ; 4. Lemaire ; 5. Ronsse ; 18. **Pipoz,** 35 h. 28 min., 34 sec. ; 22. **Antenen,** 35 h. 29 min. 41 sec. ; 23. **Buchi, 35 h. 30** min. 41 sec. ; 44 **Buchi II** et **Erne,** 35 h. 34 min. 12 sec. ; 63. **Bula,** 35 h. 48 min. 10 sec.; 75. **Wanzenried,** 36 h. 12 min. 46 sec.

Au classement international la Belgique est toujours en tête devant la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie dans l'ordre.

Notre Service télégraphique et téléphonique

Mort de l'industriel Bata

PRAGUE, 12 juillet. (Ag.) — Le grand industriel de la chaussure, Thomas Bata, a été victime ce matin d'un accident d'aviation alors qu'il se rendait en Suisse. L'appareil, qui était parti à 6 heures du matin, a fait une chute de 700 mètres, à l'aérodrome privé de Bata, à Otrolovice, Tchécoslovaquie. Le pilote est mort sur le coup. Bata, qui respirait encore, lorsqu'il fut retiré des décombres, a succombé durant son transport à l'hôpital. Les causes de l'accident n'ont pu encore être établies.

M. Bata avait l'intention de se rendre à Bâle et de là à Möhlin (Argovie), où une nouvelle fabrique Bata doit être construite.

Le pilote du fabricant avait déjà demandé ce matin à Bâle des renseignements météorologiques. Bata devait avoir aujourd'hui même à Bâle plusieurs entretiens. Son fils qui se trouvait à Möhlin, est parti immédiatement, après réception de la nouvelle de l'accident.

VIENNE, 12 juillet. — Le représentant de l'Agence télégraphique suisse apprend au sujet de la mort de Thomas Bata ce qui suit :

Les milieux économiques de Prague relèvent que l'activité de Bata a été particulièrement difficile ce dernier mois, bien qu'il affirmait que sa situation n'était pas si mauvaise. Le marasme des affaires ne permettait pas au grand fabricant tchécoslovaque d'écouler sa production. Les entreprises de Bata sont conçues pour une production journalière de 20,000 paires de chaussures. Une fabrique devait être ouverte à Othmut pour l'Allemagne ainsi qu'une à Möhlin (Argovie).

PRAGUE, 12 juillet. — L'accident a causé une grande sensation dans tout le pays. Tous les journaux de Prague ont publié de nombreuses éditions spéciales.

On donne les détails suivants :

Peu après le départ, l'appareil tomba d'une altitude relativement faible dans une clairière et fut complètement démoli. Le pilote Broucek a été tué sur le coup. Bata avait de graves blessures internes. Il saignait des oreilles et des yeux. Tous les soins qui lui furent prodigués par le médecin, appelé d'urgence, furent vains.

Les usines Bata publient aujourd'hui une proclamation du personnel de la Maison :

Les usines Bata ont une économie absolument saine. L'exploitation n'a pas de dettes. Tous les impôts sont payés. Les dépôts des employés sont garantis par les sommes déposées en banque. Aucun changement n'aura lieu dans la direction actuelle.

Les condoléances de la Suisse

PARIS, 12 juillet. (Havas). — Le ministre de Suisse, M. Dunant, s'est rendu au ministère des affaires étrangères, présenter les condoléances du gouvernement helvétique et les siennes personnelles à l'occasion de la catastrophe du « Prométhée ».

Aujourd'hui mardi, Pau-Luchon, 229 kil., avec les fameux cols d'Aubisque et du Tournalet, étape qui pourrait bien modifier profondément les classements ci-dessus.

L'Italien Pesenti gagne l'étape Pau-Luchon

L'étape Pau-Luchon s'est terminée par la victoire de l'Italien Pesenti en 9 h. 33 sec., suivi de Benoît-Faure, Camusso, Le Drogo, Leducq, Aerts, Stoepel, Bidot, etc.

Leducq conserve le maillot jaune qu'il avait perdu au Col de l'Aubisque.

Cette importante étape s'est disputée dans des conditions nettement défavorables. Les coureurs n'ont également pas pu déployer toute leur valeur à la descente de l'Aubisque vu les dangers de la route nouvellement empierrée.

XIIme traversée internationale du Lac Léman à la nage

St-Gingolph (France) - Vevey (Suisse)

Cette grande épreuve sportive, organisée par le Vevey-Natation, aura lieu cette année le 21 août et déroulera ses péripéties dans l'aimable cadre de Vevey-Corseaux-Plage. Pour la première fois, le vainqueur de cette longue randonnée (8 km. 500) recevra, outre de beaux prix, le titre de champion suisse de grand fond.

De nombreuses attractions nautiques sont prévues au programme et une fête de nuit clôturera la manifestation.

MAJORITE DISPUTÉE

PARIS, 12 juillet. (Havas). — Après une nuit de débats, au cours de laquelle le gouvernement s'est vu soutenu tantôt à droite, tantôt à gauche, la Chambre aborde ce matin le dernier épisode de la bataille sur les projets financiers.

Les socialistes reprochent au gouvernement d'avoir malgré l'avis de la commission des finances, maintenu les périodes de réserves. La droite de l'assemblée y compris les républicains de gauche, s'est opposés à l'adoption du nouveau barême de l'impôt sur le revenu.

M. **Herriot** prend la parole pour défendre le projet financier du gouvernement. Le gouvernement, dit-il, a voulu demander à la Chambre un acte de volonté, montrer au pays qu'il avait des guides, des chefs. Quoiqu'il advienne notre tâche est remplie. Nous avons bien défendu notre pays. Ce n'est pas à nous de le dire. J'ai rencontré d'immenses obstacles ces semaines précédentes. J'aurais éprouvé en face d'une situation comme celle d'aujourd'hui de grandes angoisses, mais maintenant la France est couverte. Le pays est sauvegardé et peu m'importe le sort de mon gouvernement. Le président du Conseil annonce qu'il posera la question de confiance. M. Herriot termine par ces mots : Maintenant que la France est sauve, vous comprendrez que j'attends votre jugement avec une grande sérénité. Les radicaux-socialistes debout, acclament M. Herriot, tandis que les socialistes, la droite et le centre observent un silence absolu impressionnant.

M. Blum explique les motifs pour lesquels le parti socialiste votera contre les projets financiers.

M. Flandin le remplace à la tribune et déclare voter pour le gouvernement.

Le résultat du scrutin

PARIS, 12 juillet. (Havas). — **Les chiffres rectifiés après pointage du scrutin sur l'ensemble du projet financier donnent 305 voix pour l'adoption contre 172 et 125 obstentions.**

D'après les nouvelles évaluations, les ressources données par le projet financier, s'élèveraient à 333 millions pour 1932 et à 2570 millions pour 1933.

PARIS, 12 juillet. (Havas). — D'une manière générale, les députés de tous les partis restés ce matin dans les couloirs de la Chambre ont rendu hommage à la ténacité du président du Conseil, à son énergie, à la hauteur de ses vues et à l'autorité qu'il a acquise sur la Chambre. Ils se félicitent également des résultats obtenus par la discussion, bien que ceux-ci n'arrivent pas au niveau de ceux escomptés par le gouvernement. Certains députés faisaient remarquer que la majorité de ce matin qui se chiffre à 305 voix dépasse celle-ci de quelques unités. Le total des voix hostiles et des abstentions s'élève à 290. Un nouvel effort doit être réalisé samedi prochain pour faire adopter le projet retour du Sénat. Il faut que les travaux de la Haute-Assemblée arrivent à de meilleurs résultats et que, dans ces conditions, le gouvernement, par les succès obtenus ce matin à la Chambre et au Sénat, arrive dans quelques jours à une majorité accrue pour assurer un complément de redressement déjà approuvé ce matin et à la consolidation de son œuvre financière et budgétaire.

PARIS, 12 juillet. (Havas). — Au Sénat, le projet du gouvernement tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire a eu les honneurs de la discussion immédiate. Le Sénat a également commencé la discussion de la proposition de loi tendant à la protection de la main-d'œuvre nationale. Cette proposition limite le nombre des étrangers pouvant travailler dans les entreprises et limite également le nombre des étrangers pouvant être admis en France. L'ensemble du projet a été accepté.

Radio-Programme du 13 juillet

Radio Suisse romande (403 m.)

12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Concert d'orchestre. 17 h. Concert de musique légère. 18 h. 30 Vient de paraître. 19 h. Gramo. 19 h. 30 Les prochaines moissons. 20 h. Musique populaire tschécoslovaque. 20 h. 45 Mélodies anglaises. 21 h. 05 Orchestre de la Suisse romande. 22 h. Dernières nouvelles.

Orages et calamités

WINTERTHOUR, 12 juillet. (Ag.) — Les fortes pluies de ces derniers jours ont causé des dégâts à Winterthour et dans les environs. A Hegi l'Eulach a débordé. Des maisons, des jardins et des champs ont été submergés.

A Eschikon et Lindau, les cultures subissent de gros dégâts. Des caves et des écuries ont été inondées. A Nürensdorf, le ruisseau du village a débordé et les bâtiments riverains ont souffert. La rive est recouverte de gravier et de pierres. Les prairies et les champs sont recouverts d'eau et la route principale de Zurich à Winterthour est inondée.

Les pompiers de nombreuses localités sont sur les lieux.

BERNE, 12 juillet. (Ag.) — Les fortes pluies qui se sont abattues ces dernières heures, tout spécialement sur l'Oberland bernois, ont considérablement grossi l'Aar qui déferle avec un grand bruit dans la capacité, roulant des eaux boueuses et charriant des broussailles, des débris, des troncs d'arbres, voire quantité d'objets mobiliers. De nombreuses personnes ramènent à la rive des monceaux de bois harponnés au passage.

HITTNAU, 12 juillet. (Ag.) — Hier soir à 11 heures une trombe d'eau s'est abattue sur Sofienplatz. Un torrent de boue envahit une partie du village, pénétrant dans les maisons et causant d'importants dégâts.

Des maisons ont été directement emportées et en partie démolies. Il n'y a pas de victime. La pluie ayant cessé, le village n'est plus menacé, mais les communications sont complètement interrompues.

DUERTEN, 12 juillet. — Un orage accompagné d'une pluie diluvienne s'est abattu lundi soir sur la partie supérieure de la chaîne d'Allmann causant des dégâts et des glissements de terrain. A Oberduerten, la route de première classe et la voie ferrée sont obstruées. Plusieurs fermes ont été isolées par l'eau. Les pompiers de plusieurs localités sont arrivés sur les lieux avec les pompes automobiles.

Mignot est condamné à cinq ans de réclusion

LAUSANNE, 12 juillet. (Ag.) — Le Tribunal criminel de Lausanne a condamné Gustave Mignot à 5 ans de réclusion et à 8 ans de privation des droits civiques et à tous les frais. Il a donné acte à la partie civile de ses réserves, à savoir que Mignot s'est déclaré débiteur vis-à-vis de la commune de 195,925 fr. 50. Il ordonne la confiscation de tous les biens jusqu'au réglement définitif.

(Voir aux « Nouvelles suisses »).

Arrestation d'un bandit

ALBAN (Etat de New-York), 12 juillet. (Ag.) — La police ayant réussi à cerner le bandit Fats Mac Carthy, l'un des malfaiteurs les plus dangereux, dans une habitation isolée, où il se cachait, lui a livré une véritable bataille et l'a tué. Sa femme et un autre bandit ont été blessés, ainsi qu'un des agents qui participaient à cette attaque.

Enseignement professionne

ZURICH, 12 juillet. (Ag.) — Le comité central de la Société Suisse des commerçants a décidé que la conférence d'enseignement de cet automne s'occupera des principales questions de la formation professionnelle du commerçant et de l'enseignement dans les écoles professionnelles. Une pétition sera adressée au Conseil fédéral pour demander que la nouvelle loi fédérale sur l'enseignement professionnel entre en vigueur le 1er janvier 1933.

†

Madame Veuve **Ernestine PRAPLAN** et ses enfants, profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de leur douloureuse épreuve, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui y ont compati.

La débâcle sèche

Il faut croire que les buveurs de vin sont tout de même plus malins que les buveurs d'eau, car tandis que ceux-ci se flattaient par la prohibition rigoureuse de toute boisson contenant de l'alcool, de détruire l'alcoolisme, on avait prévu que le remède serait pire que le mal, et qu'il ne coulerait pas des masses d'eau dans les gosiers américains avant que ne fût constatée « la débâcle sèche ».

C'est chose faite aujourd'hui ; un rapport du savant chargé de surveiller la santé publique aux Etats-Unis contient sur ce point des révélations fort suggestives.

Le nombre des cas mortels causés par l'alcool a augmenté dans de vastes proportions ; le plus clair résultat de la prohibition, en effet, a été ,non pas de supprimer les buveurs d'alcools, mais de les priver du moyen de satisfaire leur goût avec un produit parfaitement sain qui ne devient nuisible que par l'abus, et de les obliger à le remplacer par des mixtures nocives, parmi lesquelles l'alcool de bois tient la première place.

Ce n'est pas tout ; la prohibition a donné aux boissons interdites l'attrait du fruit défendu, ce qui, dit le rapport, a « développé le goût de l'alcool chez les adolescents des deux sexes ». Voilà qui n'est guère flatteur pour les jeunes Américaines.

Donc on boit plus que jamais de l'alcool aux Etats-Unis, seulement c'est de l'alcool frelaté ; ce n'est plus en public, dans les restaurants ou dans les cafés, mais en cachette, dans l'intérieur familial : vraiment ce n'était pas la peine de troubler les habitudes de toute une population pour un pareil résultat. Dans les pays où l'on boit de l'alcool, on ne voit pas plus d'ivrognes et d'alcooliques qu'ailleurs et même beaucoup moins que dans les contrées où la vigne ne pousse pas, ajouteraient malicieusement nos concitoyens du Centre.

N'est-ce pas là un phénomène de nature à faire réfléchir ?

Puis, la nature fait bien ce qu'elle fait ; si elle a donné à l'homme la faculté de boire du vin, alors qu'elle ne donnait à la bête que la faculté de boire de l'eau, c'est qu'elle a considéré qu'il fallait à l'homme un reconstitutant de plus pour réparer chez lui des forces, qui ne sont pas que physiques comme celles des animaux, mais en plus intellectuelles.

Et j'ai bien envie, en guise de conclusion, de reprendre la formule célèbre de Brillat-Savarin, en l'adaptant à mon sujet :

« La bête boit de l'eau ; l'homme boit du vin ; l'homme d'esprit sait à propos y ajouter un petit verre d'eau-de-vie. »

Pour le vin et contre l'alcoolisme

Il y a eu une époque où il était de bon ton, dans les grands dîners, de ne boire que de l'eau... comme aux Etats-Unis. Certains médecins par leur hostilité au vin avaient beaucoup contribué à cet état de choses.

Sans doute y avait-il chez nombre de docteurs une sorte de déformation professionnelle. Il faut, pour les comprendre, revenir au temps d'avant-guerre où le vin était trop souvent, une cause d'ivrognerie.

Les Docteurs Boucherat et Lancereaux, médecins célèbres, furent ainsi de grands ennemis du vin.

Mais en médecine, comme partout, et peut-être plus que partout ailleurs, on change. Ne dit-on pas : « Hâtez-vous de prendre tel médicament pendant qu'il guérit ? »

Aujourd'hui, les médecins ont évolué, et si bien évolué, qu'il s'est fondé l'année dernière outre-Jura une société : « Les Médecins Amis des Vins de France ». De hautes personnalités du monde médical sont à la tête de ce groupement : Le professeur Guéniot et le docteur Charles Fiessinger, président d'honneur. Le professeur Loeper, président.

Le professeur Guéniot a terminé allègrement sa centième année ; il rend justice, dans son livre « Pour vivre centenaire » au vin... et même au cognac.

Le professeur Loeper a établi par ses travaux, l'action utile du vin sur le foie et chez les hépatiques.

Quant au docteur Fiessinger, il a raconté lui-même, comment, lassé des tristes régimes, il a fini par être guéri de sa maladie d'estomac grâce... à de bons vins de Bordeaux.

Il met en garde les buveurs d'eau contre les dangers qui les menacent au tournant de la cinquantaine ; hémorragie cérébrale, fait qu'il a fréquemment observé lui-même, et qu'ont également remarqué deux médecins américains de New-York.

Les Trappistes ont si bien compris le rôle du vin dans l'alimentation humaine qu'ils ont élevé à un litre par jour, la quantité allouée aux religieux de leur ordre.

On a remarqué, en Belgique, que les jeunes religieux qui ne prenaient ni vin ni viande s'affaiblissaient, tandis que ceux qui buvaient du vin se portaient bien.

Le professeur Loeper a proposé à la première assemblée de la Société des Médecins Amis des Vins de France une série de conférences pour l'hiver prochain sur les sujets suivants : « Le vin et la goutte », « La valeur nutritive du vin », « Le vin et les lithiases » (Formation de sable ou petites pierres dans l'organisme) ; les facteurs biologiques du vin «radioactivité et vitamines » ; « Le vin et les glandes endocrines ». Ces conférences feront ressortir l'intérêt que tout être humain a à consommer du vin, et les bienfaits qu'il peut en retirer.

Une bonne propagande en faveur du vin doit s'accompagner d'une lutte contre l'alcoolisme.

Nous avons cru utile de signaler le mouvement créé par des médecins français en faveur du vin. Notre conclusion est qu'il ne faut jamais rien exagérer. Les campagnes des prohibitionnistes aux Etats-Unis ont amené des résultats désastreux.

Restons en Suisse dans notre moyenne modérée. Luttons contre l'alcoolisme, fléau social type ; mais sachons reconnaître les vertus du vin.

Un homme peut manger des œufs durs, s'il mange trop d'œufs durs, il étouffe. Il peut consommer de la salade ; s'il consomme trop de salade, il souffre d'indigestion ; il en est de même du vin... combattons l'excès en tout qui est un défaut; mais restons dans l'équilibre et la modération.

Une cure de quelques semaines fortifie les nerfs, le sang et les os

Grande boîte fr. **3.40**
petite boîte fr. **1.90**
En vente dans 12.000 principaux magasins de détail.

NAGOMALTOR
NAGO OLTEN
854

Café à remettre à Monthey

On offre à vendre un bâtiment sis à Monthey renfermant un café achalandé.
S'adresser au Nouvelliste sous D 1008.

On demande un
DOMESTIQUE
sachant traire. S'adresser à la ferme Poilleux, Le Bévieux.

On désire placer chez instituteur ou professeur à la campagne
garçon
16 ans, robuste qui aiderait aux travaux ; en échange entretien et quelques leçons.
A la même adresse, à placer pour l'été
fille
de 14 ans comme bonne d'enfants ou pour petits travaux, à la montagne.
S'adresser au Nouvelliste sous C 1009.

A vendre deux bons
chevaux
et un
fort char
Prix à convenir.
S'adres. à Joseph Raboud Vionnaz.

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE"

Demoiselle présentant bien et de toute confiance, cherche place de
sommelière
S'adresser au Nouvelliste sous P. 1010.

DOMAINES
Propriétés
avons amateurs sérieux.
Jac, Palud 3, Lausanne.

A vendre pour raison de santé une superbe
MOTO
500 cm3, à peine défraichie, pour le prix de fr. 700.—.
Chez A. UDRY, ARDON.

A vendre une bonne et forte
JUMENT
âgée de 5 et 6 ans, à choix sur deux. S'adr. à M. Arnold Anker, Monthey.

Pour reprendre ou remettre un
COMMERCE
adressez-vous à
Jac, Palud 3, Lausanne.

Imprimerie Rhodanique

AVIS DE VENTE
Salon de coiffure pr dames et Messieurs, à Montreux

Jeudi, 21 juillet 1932, à 15 heures, Grand'Rue 14 à Montreux, l'Office soussigné procédera à la vente aux enchères publiques et au comptant des biens provenant de la faillite d'Albert Lanz, coiffeur-parfumeur à Montreux, savoir :

Marchandises : Un lot important de parfums, lotions, eau de Cologne, shampoings, savons, rasoirs et cuirs, vaporisateurs, fers à friser, articles pour manucure, peignes, barrettes, brosses, épingles, nécessaires de toilette, filets, pâtes dentifrices, etc.
taxe : fr. 2925.—

Agencement : Pupitre, intérieur de vitrines, 1 belle vitrine à glissoires acajou, taxée fr. 1200.—, 1 dite bois dur, taxée fr. 400.— ; 2 vitrines sapin, 1 vitrine blanche, séparations et rideaux, etc., **taxe : fr. 2897.—**

Matériel : Fauteuils, chaises, lavabos, lave-tête, chauffe-eau, glaces, appareils à sécher, dits à massage, 1 table pour manucure, etc. un séchoir central électrique et accessoires, taxé fr. 800.—, etc.
Taxe : fr. 2176.—

Le magasin est à louer.

La vente aura lieu en bloc, mais à défaut d'offre suffisante, elle continuera immédiatement au détail ou par lots. L'inventaire détaillé peut être consulté au bureau de l'Office soussigné, Rue d'Etraz 2, (sur l'Avenue des Alpes), à Montreux.

Montreux, le 9 juillet 1932.
Office des Faillites :
J. Marguet, préposé.

PLANTES pour haies vives et pour reboisement. - PLANTES forestières et d'ornement pour allées et villas. Chez G. MAILLEFER, pépinières, LA TINE (MOB).

OUTILS de VALLORBE
OUTILS de QUALITÉ
Prix et prospectus à votre disposition sans engagement de votre part.
S. & H. JAQUET S. A.
VALLORBE

Rôti sans os, ni charge
à fr. **2.**— le kg.
demi-port payé
Boucherie Chevaline
Martigny Tél. 278

Vous qui aimez pour votre bureau, votre commerce ou votre étude des imprimés de bon goût tout en étant modernes, une seule commande à l'
IMPRIMERIE RHODANIQUE ST-MAURICE
vous convaincra que ses ateliers sont à même de vous donner toute satisfaction

Les opinions peuvent être partagées au sujet des différents «media» publicitaires, mais on est unanime à voir dans le journal la base et l'armature de toute publicité. Or, la publicité par le journal est notre domaine; nous nous dirigeons sans tâtonnements dans le labyrinthe des centaines de journaux et revues de notre pays. C'est pourquoi le monde des affaires demande toujours plus fréquemment notre collaboration, et ceci, non comme si nous étions seuls à vendre des emplacements d'annonces, mais parce que nous mobilisons toute notre organisation et toutes nos connaissances techniques pour tirer profit de l'espace vendu et en assurer l'efficacité publicitaire. Veuillez, s'il vous plait, nous confier votre prochaine demande d'insertion, qu'il s'agisse d'une seule annonce ou d'une campagne complète dans toute la Suisse ou dans n'importe quel pays étranger.

PUBLICITAS
Annonces dans tous les journaux
Conseils en publicité

Ateliers de constructions mécaniques de Vevey

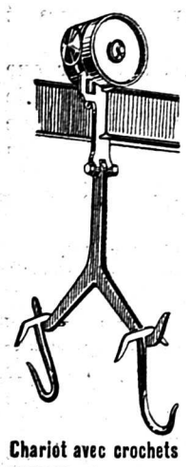
Chariot avec crochets

Téléphone 69 - Adresse télégraphique : Fonderie Vevey

Installations complètes d'abattoirs

Voies et tous appareils spéciaux modèles „Vevey"

Etudes, devis et projets gratuits

◆ 13995 fumeurs participent au CONCOURS Laurens „SALAMBO" ◆

RÉSULTATS :

I. Comment avez-vous été amené à essayer **Salambo ?**

Réponse : **Par la publicité dans les journaux.**

II. Quels sont les trois facteurs qui vous ont fait adopter définitivement **Salambo** comme cigarette favorite :

Réponses : a) **Son goût fin, léger et pur ;**
b) **Sa fraîcheur provenant de sa grande vente ;**
c) **La confiance que donne la réputation mondiale de Laurens et la certitude de recevoir toujours la même qualité.**

III. Lequel des deux « Slogans » préférez-vous comme se justifiant le mieux pour **Salambo :**

Réponse : **N'hésitez pas, c'est une Laurens !**

Dépouillement effectué sous contrôle de Me Carteret, notaire à Genève

Fr. 500.—
Beltrametti Alex., Schindlerstrasse, Zurich 6.

Fr. 200.—
Jaccard Jules, Rue Orient-Ville, Lausanne.
Dupuis Jules, Rue de Berne 35, Genève.

Fr. 100.—
Blaschek Heinrich, Bärengasse, Glarus.
Moser Nestor, Fischerweg 2, Bienne.
Schneebeli Jean, Hôtel des Crêtes, Clarens.
Binggeli Arnold, Habsburgerstr. 9, Lucerne.

Fr. 50.—
Righini Henri, Rue du Stand 38, Genève.
Möckli Emil, Schützenstrasse 46, Winterthur.
Marendaz Louis, Mathod p. Yverdon.
Imhof Karl, Kreuzmatt 96, Munchenstein (Bâle).
Borner Olga Vve, Solothurnerstrasse 187, Olten.
Schneebeli Hans, Hôtel Victoria, Montreux.
Bucher Charles, Rigistrasse 37, Lucerne.
Schellinger K., Okenstr. 12, Zurich 6.
Eggimann Emile, Bella-Lui, Montana.
Oberhänsli Paul, N'Zürcherstr. 27, Seebach (Zch).
Hubschmid Jakob, Dorf 50, Zoug.
Chavaillaz Oscar, Tour-Henri, 9, Fribourg.
Beyeler Gérald, Cossonay.
Baumann Jane, Grand Rue 96, Montreux.

Fr. 20.—
Lucas Albert, Cours de Rive 12, Genève.
Thalmann Martin, Feldstrasse 2, Wettingen.
Gautschi Gottfried, Rüti p. Büren a. A. (Berne).
Haefeli Berthe, Rue Martherey 9, Lausanne.
Jost Edwin, Oelbergstrasse, Menziken (Arg.)
Clerc Paul, Deux-Ponts 3, Genève.
Mattli Madeleine, Mooseggstr., Langnau i. E.
Lochmatter Robert, Hôtel Métropole, Interlaken.
Ringwald Fritz, Seefeldstr. 12, Zurich 8.
Homberger Werner, Aegertenstr. 48, Zurich 3.
Müller Willy, Schreiner, Bauma (Zurich)
Pasquilli Irma, Cité 27, Genève.
Schwab Hans, Uhrmacher, Kallnach.
Sterchi Walter, Pallens s. Montreux.
Schenkel Alphonse, Industrie 13, Chaux-de-Fonds.
Renato Illecchia, Via Al Sasso, Bellinzone.
Eisenstein Simon, Schlachthausstr. 48, Bienne.
Ehrsam Rudolf, Sonnmattstr. Waendenswil.
Ris Gertrude, Ladentochter, Fislisbach p. Baden.
Isler Emil, Schartenstr. 46, Wettingen.
Borloz Gaston, Poste, Grange-Canal.
Piaget André, Doubs 155, Chaux-de-Fonds.
Torgler Max, Bäckerstr. 209, Zurich 4.
Haedener Gustave, Rue de Bouleyres, Bulle.
Rebmann Blanche, Gertrudstr. 98, Zurich.
Bühlmann Edouard, Bourdigny (Genève).
Fileppi Charles, Rue Jean-Jaquet 4, Genève.
Zumlach Alfred, Rue du Progrès 7A, Fribourg.
Gauthier Julien, Les Myosotis, Morges.
Schütz Marguerite, Rue Neuve 18, Chaux-de-Fonds
Rieth Fritz, Mossmattstr. 45, Lucerne.
Kuendig Otto, Guardavel, Davos.
Fischer Adolphe, Av. de la Gare, Vevey.
Dufour Hélène Mme, Rue de Berne 22, Genève.
Piccot Ernest, photographe, Saignelégier.
Engel Marthe, Industrie 2, Fribourg.
Cattin Marcel, Rue du Nord 111, Chaux-de-Fonds.
Schibli Ernest, Handlg. Fislibach (Arg.)
Baltis Wilh., Zollamt, Merishausen (Schaff.)
Teplitz Leo, Tödistr. 63, Zurich 2.
Rey Pierre, Pont Suspendu 73, Fribourg.
Hornung Anna, Rue Merle d'Aubigné 3, Genève.
Ryser Robert, R. Numa-Droz 158, Ch.-de-Fonds.
Kiesinger-Bretscher Werner, Bäumlistr. 11, Ob. Winterthour
Hofer Jean-Louis, La Coudre 6, Neuchâtel.
Buchi Adolf, Handlg. Hagenbuch p. Aadorf (Zch).
Jenny W. F. Staefa (Zurich).
Codourey André, A la Gare, Romont.
Chatelan Yvonne, Av. de la Harpe 12, Lausanne
Künzi Joly Jeanne, Raudrières 25, Neuchâtel.